



Madame Cécile DUFLOT
Ministre de l'Egalité des territoires et du Logement
Hôtel de Castries
72 rue de Varenne
75007 PARIS

Le Président

Paris, le 2 janvier 2013

Madame la Ministre,

Le Premier Ministre a présenté le 11 décembre dernier les grandes orientations du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Concernant le volet logement et hébergement, des mesures positives sont annoncées pour 2013 avec la création de places réparties entre l'hébergement et l'accueil en CADA ainsi que des logements adaptés en nombre équivalent.

La FNARS se félicite de ces mesures, qui visent à répondre aux besoins immédiats. Il manque cependant une mesure urgente : l'Etat doit décréter un moratoire sur les expulsions locatives pour les locataires de bonne foi en renforçant leur accompagnement social et l'arrêt effectif de tout démantèlement de campement sans solution de relogement.

La FNARS considère en outre que ces mesures ne constituent pas une réponse suffisante à la précarité grandissante. Seules des réformes structurelles et pluriannuelles tenant compte des évolutions sociétales permettront de résoudre durablement la crise du logement. L'hébergement ne peut être qu'un sas permettant de retourner vers le droit commun : l'accès au logement autonome pour tous et partout.

L'Etat doit réaffirmer sa priorité au « logement d'abord » dans le cadre du plan quinquennal avec des engagements concrets de mobilisation du parc social existant (conférence des réservataires) en faveur des personnes sans-abri mais aussi de mobilisation du parc privé avec des solutions adaptées aux publics les plus fragiles ou qui ont de très faibles ressources (super PLAI, intermédiation locative, logements d'insertion, maisons relais....). Quelques annonces vont dans ce sens : réforme des modalités d'attribution des logements sociaux, mise en œuvre d'une garantie universelle des risques locatifs. Mais ce ne sera pas suffisant, tout comme d'ailleurs la simple réaffirmation d'un objectif de construction de 150 000 logements sociaux par an : Il faut une loi de programmation de logements accessibles aux plus démunis qui encadre dans le temps et dans les financements les objectifs de production.

La réforme du secteur de l'hébergement doit être un axe fort des orientations quinquennales avec notamment la poursuite de l'humanisation des centres, l'élaboration d'un statut unique avec des financements consolidés, la mise en œuvre de services pluridisciplinaires d'accompagnement social sur les territoires et des solutions alternatives à l'hébergement hôtelier. Il faut également engager une politique ambitieuse de prévention pour éviter que les personnes ne basculent dans les dispositifs d'urgence.

L'approche territoriale ne doit pas être oubliée, tant au niveau des diagnostics sociaux que des réponses à organiser. Avec le développement d'un logiciel d'observation de l'activité des 115 et des SIAO sur une soixantaine de départements, la FNARS est déjà très investie sur l'observation sociale. Elle pourrait accompagner l'élaboration de ces diagnostics territoriaux tant sur la demande que sur l'offre. Pour établir un diagnostic consolidé des besoins, des moyens d'actions renforcés doivent être mis en place pour garantir la réalisation d'évaluations individuelles systématiques des personnes sans-abri et mal logées. Sans cette étape, l'engagement d'en finir avec la remise à la rue des personnes hébergées dans des structures temporaires ne pourra être tenu. Or à ce jour, cette dynamique n'est pas engagée sur les territoires.

Pour que la lutte contre la pauvreté produise des effets durables, la politique de l'hébergement et du logement doit s'inscrire dans une politique de solidarité renouvelée dans sa gouvernance. Elle nécessite que soit mise en œuvre une coordination des acteurs (bailleurs, collectivités locales, services de l'Etat, associations, personnes accueillies, partenaires de la santé...) aux échelons stratégiques et opérationnels.

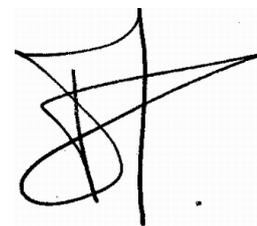
La FNARS sera pleinement mobilisée dans les semaines à venir pour que le plan quinquennal annoncé le 22 janvier prochain intègre ces réformes structurelles qui permettront d'améliorer les conditions de vie des personnes mal logées ou sans-abri en leur donnant de véritables perspectives d'insertion.

Nous vous prions de croire, Madame le Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.

Louis Gallois
Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Louis Gallois', with a horizontal line underneath.

Gilles Pierre
Vice président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Pierre', with a horizontal line underneath.

Copie : Monsieur Jean-Marc Ayrault – Madame Marie-Arlette Carlotti